

Avis de constitution

SOCIETE « AFRICA GLORY LINK MARITIME » en abrégé « AGLM »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Angré 9ème  
tranche, Lot 1144, Ilot 47

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14/11/2024, et enregistrés le 22/11/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AFRICA GLORY LINK MARITIME »

en abrégé « AGLM »

Objet : Le transport maritime inter-côtier (marchandises et personnes), Les opérations maritimes : Affrètement, Réaffrètement, consignation, Manutention, Transit, Acconage, Logistique, Off-shore

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 200,000,000 F CFA divisé en (20000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 20000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Angré 9ème  
tranche, Lot 1144, Ilot 47

Dirigeant(s) M ECHIMANE TANOE ALFRED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-09032 du 29/11/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°73080/GTCA/RC/2024 du 29/11/2024

